



Le Dictionnaire du musulman

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La définition du mot:

« Auteur »

Ecrit et traduit par : Ilyas abou Roumayssa



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

A) La définition du mot wali dans le mariage

- **La définition dans la langue arabe**

L'origine du mot Wali vient des trois lettres : Waw (و), Lam (ل), Ya (ي) qui forment le verbe Walaya (وَلَّى) qui signifie la proximité.

Quant au mot wali (وَلِي) il signifie un rapproché, un proche.¹

- **La définition dans le jargon islamique**

Ce qui est voulu par wali dans le chapitre du mariage c'est celui qui valide le contrat de mariage. Il s'agit du père de la femme, son frère, son fils ou le chef musulman.²



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

B) Ce qu'il faut savoir sur le wali dans le mariage

- **Pas de mariage sans tuteur**

Il n'est pas permis à la femme de se marier toute seule. Un mariage sans wali est un mariage invalide car le tutorat est une affaire qui revient à l'homme.

وَلَا تَنْكِحُوا الْمُشْرِكَاتِ حَتَّىٰ يُؤْمِنَ وَلَا أَمَةٌ مُّؤْمِنَةٌ خَيْرٌ مِّنْ مُّشْرِكَةٍ وَلَا
أَعْبَبَتْكُمْ وَلَا تُنْكِحُوا الْمُشْرِكِينَ حَتَّىٰ يُؤْمِنُوا وَلَعَبِدٌ مُّؤْمِنٌ خَيْرٌ مِّنْ مُّشْرِكٍ وَلَا
أَعْبَبَكُمْ

Et n'épousez pas les femmes associatrices tant qu'elles n'auront pas la foi, et certes, une esclave croyante vaut mieux qu'une associatrice même si elle vous enchante. Et ne donnez pas d'épouses aux associateurs tant qu'ils n'auront pas la foi, et certes, un esclave croyant vaut mieux qu'un associateur même s'il vous enchante. [2 : 221]



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

Dans ce verset Allah interdit aux hommes de se marier avec les associatrices tandis qu'il interdit aux tuteurs de marier les femmes croyantes aux associateurs. Ceci montre que le tutorat concerne uniquement les hommes.

De plus, ce qui était connu à l'époque du prophète était que le prétendant aille voir le tuteur de la femme pour que celui-ci le mari.

« Urwa ibn zubayr rapporte que Aisha a dit : «à l'époque de la Jahiliya il y avait quatre sortes de mariages. Le premier de ces mariages se faisait comme le mariage actuel : l'homme adressait la demande en mariage au tuteur de la femme ou à son père ; il lui assignait une dot et consommait ensuite le mariage... [boukhali :5127]

Ce hadith montre que le mariage à l'époque du prophète était de cette manière. Il n'est pas connu que les femmes se mariées seules sans tuteurs à l'époque du prophète.

D'après Aïcha, le Messager d'Allah a dit : « Quiconque accomplit un acte ne faisant pas partie de notre religion, son acte est rejeté ». [mouslim :1718]

Le mariage sans tuteur n'est pas une chose que le prophète a ordonnée. Pire encore, il a interdit cela.



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

D'après Abou Moussa al ash'ari, le prophète a dit : « Pas de mariage sans tuteur ! » [Abou Daoud :2085]

D'après Aïcha, le prophète a dit : 'Toute femme qui se marie sans l'accord de son tuteur, son mariage est nul. Son mariage est nul. Son mariage est nul. [Abou daoud :2083]

Ces hadiths nous indiquent qu'il n'y a pas de mariage valide sans la présence ou l'accord du tuteur.³

- **Les conditions pour être tuteur**

- **Avoir la raison**

Le tuteur doit avoir la raison par consensus des savants.

L'imam ibn qoudama a dit concernant la condition de la raison : 'Quant à la raison, il n'y a aucune divergence sur le fait quelle soit prise en considération. »⁴ [Al moughni : 7/21]



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

- Être musulman si la femme est musulmane

{وَلَنْ يَجْعَلَ اللَّهُ لِلْكَافِرِينَ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ سَبِيلًا} [النساء:
141].

Et jamais Allah ne donnera une voie aux mécréants contre les croyants. [4 : 141]

Ibnoul mounzir a dit : « Les savants sont unanimes pour dire que le mécréant ne peut pas être le tuteur de sa fille musulmane. »⁵ [Al ijma », 78]

Certains savants ont dit qu'il est permis pour la femme des gens du livre d'être mariée par son père lorsqu'elle se marie avec un musulman car elle n'est pas musulmane.

- Être un homme

Comme nous l'avons dit précédemment, le tutorat est une chose qui concerne les hommes uniquement.

L'imam ibn qoudama a dit : « la masculinité est une condition pour être tuteur auprès de tous les savants. »⁶ [Al moughni : 7/21]



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

- La puberté

Le tuteur doit être pubère pour pouvoir marier quelqu'un. La puberté pour l'homme en islam intervient lors de l'apparition du sperme, des poils pubiens ou l'âge de quinze ans. Si l'une de ces trois choses apparaît chez un garçon alors il est pubère.

Badr din al 'ayni a dit : "il n'y a pas de tutorat pour l'esclave, l'enfant et le fou, car ils n'ont pas autorité sur eux-mêmes. A fortiori ils ne peuvent pas avoir autorité sur autrui. Et cela par consensus des savants.⁷ [Al bidaya charh al hidaya :5/100]

• La piété n'est pas conditionnée pour devenir tuteur

Les savants ont divergé sur la condition pour le tuteur d'être pieux et digne de confiance. Certains savants ont conditionné cela tandis que d'autres non.

L'avis qui semble le plus juste est qu'il n'est pas conditionné pour le tuteur d'être pieux. Si un pervers ou un innovateur marie sa fille, le mariage est valide.



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

Remarque :

Certes, il n'est pas conditionné que le tuteur soit pieux mais il doit obligatoirement être sage et sensé.

Le rôle du tuteur est de marier sa fille, sa sœur ou autre dans l'intérêt de la femme et son bien-être. Le choix est donc très important comme nous l'avons dit sur la vidéo qui explique comment choisir son prétendant ou sa prétendante. Si le tuteur est insensé et ne fait pas de choix dans l'intérêt de la femme, c'est-à-dire son honneur, sa religion et ses envies. Alors cet homme ne doit pas être tuteur. Celui qui veut que sa fille ou sa sœur se marie avec un pervers, un innovateur, une personne qui ne prie pas est nuisible pour cette femme. Ce qui est totalement l'inverse du rôle du tuteur.⁸

• L'ordre des tuteurs de la femme

Les savants ont est énormément divergé sur l'ordre du tutorat pour la femme. Ils sont d'accord pour dire que le tutorat revient au père musulman de la femme en premiers lieux. Cependant, la divergence intervient lors de l'absence du père. L'avis de la majorité des savants et qui semble le plus juste est le suivant.



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

- 1) Le père
- 2) Le grand-père ou les arrière-grands-pères (paternels)
- 3) L'enfant
- 4) Les petits enfants ou arrières petits enfant
- 5) Les frères
- 6) Les neveux
- 7) Les oncles (paternels)
- 8) Les cousins

Remarque :

Si une femme possède des tuteurs qui sont du même degré comme les frères, les oncles ou les neveux. Le tutorat revient au plus âgé d'entre eux.⁹

- **La présence du tuteur proche annule le mariage du tuteur lointain**

Il n'est pas permis au tuteur lointain de marier une femme sans raison valable alors qu'un tuteur plus proche que lui est présent. Ceci rend le mariage invalide.¹⁰

Exemple :

Il n'est pas permis à un grand-père ou à un fils de marier une femme alors que le père de cette femme est présent et remplit toutes les conditions du tuteur.



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

• La femme qui n'a pas de tuteur

La musulmane qui n'a pas d'homme musulman dans sa famille pour la marier revient vers le chef musulman, un juge musulman ou celui qui détient l'ordre dans le pays musulman afin qu'il soit son tuteur.

Si la femme vit dans un pays mécréant ou les musulmans ne sont pas représentés comme la France par exemple. C'est un homme de confiance et connaisseur de la religion qui est choisi pour être son tuteur.

Comme nous l'avons dit précédemment, le tuteur est là pour l'intérêt de la femme. Celui qui doit être choisi doit donc être sur la sunna, connaisseur de la religion et des objectifs du mariage.¹¹

Ibn qoudama a dit : 'S'il n'y a pas de tuteur pour la femme, ni de gouverneur [musulman], d'après l'imam Ahmed c'est un homme de confiance qui l'a maris avec son accord.' ¹² [Al moughni:7/18].



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

• Qu'est-ce que le 'Adl (العضل) ?

Le 'Adl consiste à ce que le tuteur empêche le mariage de la femme alors que celle-ci le souhaite. Ceci est interdit par le coran et la sunna.

فَلَا تَعْضُلُوهُنَّ أَنْ يَنْكَحْنَ أزُوجَهُنَّ إِذَا تَرْضَوْنَ بَيْنَهُمْ بِالْمَعْرُوفِ ذَلِكَ يُوعَظُ بِهِ مَنْ كَانَ مِنْكُمْ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ذَلِكَمْ أَزْكَى لَكُمْ وَأَطْهَرُ وَاللَّهُ يَعْلَمُ وَأَنْتُمْ لَا تَعْلَمُونَ

Alors, ne les empêchez pas de se remarier avec leurs époux, s'ils s'accordent l'un l'autre, et conformément à la bienséance. Voilà à quoi est exhorté celui d'entre vous qui croit en Allah et au Jour dernier. Ceci est plus décent et plus pur pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. [2 : 232]

Hassan al basri a dit à propos du verset : 'Alors, ne les empêchez pas de se remarier avec leurs époux...' [2 : 232] 'Ma'qil ibn yassar m'a rapporté que ce verset avait été révélé à cause de lui.' J'avais dit-il, marié une de mes sœurs à un homme qui, après l'avoir répudié, vint me la redemander en mariage à l'expiration du délai de viduité légal. Je lui répondis : je te l'avais donné, je te l'avais livré, je t'avais fait cet honneur, et tu l'as répudié, puis tu viens de nouveau solliciter sa main. Par Allah ! Elle ne retournera jamais chez toi. Or cet homme n'était pas méchant et la femme désirait retourner chez lui. C'est alors qu'Allah révéla ce verset. Maintenant, O envoyé d'Allah, je vais la lui redonner, m'écriai-je. Et je la lui fis épouser de nouveau. » [Boukhari : 5130]



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

• À quel moment le tuteur tombe-t-il dans le 'Adl ?

Comme nous l'avons dit précédemment, le 'Adl consiste à empêcher le mariage de la femme de manière absolue et non de refuser le prétendant que la femme souhaite.

Il est tout à fait permis pour le tuteur de refuser un prétendant souhaité par la femme s'il voit un intérêt ou un bienfait de ne pas la marier avec cet homme.

Ce qui est voulu par 'Adl c'est le refus total de marier la femme. Peu importe la personne qui se présente, le tuteur refuse catégoriquement.

Résumé :

Un tuteur est tombé dans le 'Adl lorsqu'il empêche catégoriquement le mariage pour la femme qui souhaite se marier. Il est cependant permis pour le tuteur de refuser un, deux ou trois prétendants, car il estime que le mariage avec ces prétendants ne serait pas bénéfique pour la femme.



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

• Que faire quand le tuteur empêche le mariage ?

Comme nous l'avons dit précédemment, il n'est pas permis d'empêcher le mariage de manière absolue à la femme. Celui qui fait cela perd le tutorat.

Certains savants ont dit que le tutorat passe directement au chef musulman. D'autres ont dit qu'il revient d'abord à un autre homme de sa famille en fonction de l'ordre que nous avons vu précédemment, et c'est l'avis qui semble le plus juste.¹³

Exemple :

Une femme souhaite se marier mais son père refuse catégoriquement de la marier avec qui que ce soit, car il veut qu'elle reste chez lui pour s'occuper de la maison. Le père perd donc son tutorat et c'est le grand-père, le fils ou autre qui devient tuteur.



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

• La destitution du tutorat ne se fait que pas le juge musulman

De nos jours, nous voyons beaucoup de sœurs s’amuser avec le tutorat de leurs pères ou de leur frère.

Lorsque le tutorat d’un homme est avéré, c’est-à-dire qu’il comporte toutes les conditions pour être tuteur. Seul le chef musulman ou le juge musulman peuvent lui retirer son tutorat. Ceci pour que les gens ne s’amusent pas avec les droits des musulmans et les sentences religieuses, surtout dans un sujet comme celui-ci qui mélange les passions et les sentiments.

Il n’est pas permis à un moufti, un savant ou un étudiant en science de faire tomber le tutorat d’une personne. Si une femme vient nous voir et prétend que son père ou son frère a fait telles choses, nous devons l’orienter vers le juge musulman pour qu’il juge cela et retire ou non le tutorat du père s’il juge cela nécessaire.

Beaucoup d’étudiants en science se précipitent malheureusement et font tomber le tutorat des pères ou des frères en se basant sur les accusations de la femme. La femme prétend que son père est un innovateur, qu’il ne prie pas, qu’il se rase la barbe, etc., etc. L’étudiant se précipite et dit à cette sœur qu’il n’est plus son tuteur et qu’elle doit trouver un autre tuteur. Ceci n’est pas correct selon l’avis le plus correct. Comment procéder dans cette situation ?



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

- Si la femme se trouve dans un pays musulman il faut l'orienter vers un juge musulman qui écoutera la version du tuteur et celle de la femme pour ensuite juger.
- Si la femme vit dans un pays mécréant qui ne comporte pas de juge musulman, c'est un imam ou un étudiant en science qui prend le rôle du juge. Il doit écouter la version du tuteur et de la femme et jugée avec équité si oui ou non le tutorat doit changer ou non.¹⁴

• Est-ce que la Kafa-a est obligatoire ?

La kafa-a est l'équivalence ou la très grande proximité entre les époux dans l'origine et le rang. Est-ce qu'il est obligatoire pour le tuteur de choisir pour la femme un homme de la même origine et du même rang social ? Les savants ont divergé sur cette question. La majorité des savants voit que l'équivalence dans l'origine et le rang social n'est pas une condition dans le choix du prétendant. Et c'est l'avis qui semble le plus juste. Le tuteur ne regarde pas l'origine du prétendant ni son rang social. Il n'y a pas de supériorité de l'arabe sur le non-arabe, du converti sur le musulman de naissance, du noir sur l'Asiatique uniquement que par la piété.



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّا خَلَقْنَاكُمْ مِنْ ذَكَرٍ وَأُنْثَىٰ وَجَعَلْنَاكُمْ شُعُوبًا وَقَبَائِلَ لِتَعَارَفُوا إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَتْقَىٰكُمْ إِنَّ اللَّهَ عَلِيمٌ خَبِيرٌ

Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand-Connaisseur. [49:13].

Le tuteur ne doit également pas regarder le rang social. Ce qui doit être pris en considération c'est la religion.

Résumé :

L'équivalence entre les époux n'est pas conditionnée sauf dans deux choses :

- La chasteté :

L'équivalence est obligatoire dans la chasteté. Il n'est pas permis de marier un fornicateur avec une femme chaste ni une fornicatrice avec un homme chaste. Ce qui est voulu par fornicateur c'est une personne qui est connue pour cet acte-là, qui le pratique encore et qui ne s'est pas repentie de cela. Cela ne concerne pas celui qui est tombé dans ce grand péché puis s'est repenti et reformé.



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

- La religion :

Il n'est pas permis de marier une femme sur la sunna à un innovateur ou pervers. A fortiori si l'innovation de la personne est apparente comme les khawarij, les Asha'ira ou autre.

En dehors de ces deux choses, aucune équivalence n'est obligatoire.¹⁵

• Le jugement du tuteur qui refuse un prétendant uniquement à cause de son origine

Ce sujet est un sujet très délicat qui fait couler beaucoup d'encre au sein de la communauté. Il faut donc essayer de traiter ce sujet à la lumière des textes et éviter que la passion et les sentiments prennent le dessus.

Ce qu'il faut d'abord retenir c'est que le principal objectif du tuteur est de chercher l'intérêt religieux et mondain de la femme. Il doit donc prendre en considération ce que disent les textes, la volonté de la femme et la situation et l'époque dans laquelle il vit.

Donc, lorsqu'un tuteur refuse un prétendant pour son origine, il ne faut pas crier au racisme, à l'égarement et tout de suite vouloir lui enlever son tutorat.



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du musulman

- Si l'homme refuse un prétendant pour son origine pour un bienfait ou dans l'intérêt de la femme, cela est permis. Un père peut tout à fait refuser de marier sa fille à un homme, car il vient par exemple d'un pays lointain ce qui l'éloignera de sa fille ou qu'il l'emmène dans son pays d'origine qui est un pays où la pratique religieuse est moindre donc cela pourrait avoir de l'impact sur sa fille.

Remarque :

Le tuteur ne doit pas tomber dans l'excès et tomber dans le 'Adl. Il doit toujours avoir en tête l'intérêt de la femme. Donc si la femme refuse de se marier avec un homme de la même origine, de la même ville ou de la même région, car elle estime que cela n'est pas un bien pour sa religion, il ne doit pas lui empêcher le mariage de manière absolue. Le tuteur a refusé un homme d'une autre origine pour l'intérêt de la femme, lui empêcher le mariage de manière absolue et l'exposer à la fornication ou autre serait un plus grand méfait pour elle que de la marier avec un homme d'une autre origine.

- Si la personne refuse le mariage avec un homme d'une autre origine par nationalisme, racisme ou tribalisme. Il ne fait aucun doute que ceci est un égarement et contraire à l'islam. Il s'agit d'un comportement de la jahiliya. Pour connaître la gravité de la jahiliya, regardez le vidéo.



= @dicodumusulman



Références

- 1- 'Maqayis lugha', Ibn faris, tome 6/page 141
- 2- Al fiqh 'ala mazahib al arba'a, Abderahman ibn Mohammed al jaziri, tome 4/ page 29
- 3- 'ma hukm zawaj bi la wali ?', soulayman rouhayli,
→ [CLIQUER ICI](#)
- 4- 'Al moughni', ibn qoudama, tome 7/page 21
- 5- 'Al ijma'', Ibn mounzir, page 78
- 6- 'Al moughni', ibn qoudama, tome 7/page 21
- 7- 'Al bidaya charh al hidaya', Badr din al 'ayni, tome 5/page 100]
- 8- 'Mawsou'atoul ijma'', tome 3/page 165
- 9- 'fath al 'allam', mohammed ibn ali al ba'daniy, tome 4/page 325-326
- 10- 'fath al 'allam', mohammed ibn ali al ba'daniy, tome 4/page 334
- 11- 'fath al 'allam', mohammed ibn ali al ba'daniy, tome 4/page 328
- 12- 'Al moughni', ibn qoudama, tome 7/page 18
- 13- 'Ma yakun al wali 'adilan ? », soulayman rouhayli,
→ [CLIQUER ICI](#)
- 14- 'Al wilaya la tasqout illa bi hukm hakim', soulayman rouhayli, → [CLIQUER ICI](#)





Le Dictionnaire du musulman

15- 'Hal touchtarat al kafa-a fi zawaj ?', soulayman
rouhayli, → [CLIQUER ICI](#)



= @dicodumusulman